Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous modéliserons ces variogrammes par une forme linéaire. On remarque sur les différents variogrammes calculés que la portée, d'environ 50 km, ne dépend pas du temps de retour de la pluie journalière. Un modèle exponentiel peut convenir également, les différences de résultats après krigeage sont cependant négligeables.

L'analyse de la structure des modules interannuels est effectuée sur le variogramme brut (fig. 8). Cette structure est plus nette que dans le cas des pluies journalières (variation plus régulière de la variance en fonction de l'éloignement des points). Un modèle de variogramme exponentiel est très satisfaisant.

Adresse des auteurs:
Jean-Pierre Jordan et Paul Meylan
Hydrologie et aménagements
Institut de génie rural de l'EPFL
1015 Lausanne

Actualité

Combien de médicaments nous sont-ils nécessaires?

L'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) a répertorié quelque 9000 médicaments (de marques déposées). Les critiques ne cessent de prétendre que c'est beaucoup trop et que nous pourrions nous contenter de 250 remèdes. Qu'en est-il au juste?

Il y a quelques années l'Organisation mondiale de la santé (OMS) rédigeait un programme intitulé «La santé pour tous d'ici l'an 2000». Il mettait notamment en évidence la nécessité d'assurer un approvisionnement suffisant et adéquat en médicaments dans toutes les régions du monde qui souffrent encore de graves carences dans ce domaine. C'est surtout dans les pays en développement les plus pauvres, où la population n'a pas ou guère accès aux médicaments de première nécessité que l'approvisionnement doit être amélioré d'urgence.

A cette fin, l'OMS a dressé une «liste des médicaments essentiels» qui comprend environ 250 médicaments aptes à répondre aux besoins les plus criants. Il s'agit d'une liste-modèle susceptible d'aider les pays du tiers monde à constituer leurs propres listes et à déterminer les médicaments qui leur sont le plus indispensables. Dans le cadre du «programme d'action pour les médicaments» de l'OMS, l'industrie pharmaceutique offre ses services à des conditions avantageuses aux pays en développement qui cherchent à se procurer ces médicaments.

S'il est évident que cette liste de quelque 250 médicaments essentiels établie par l'OMS a toute sa raison d'être pour les pays en développement, elle ne saurait servir de prétexte pour dénoncer la prétendue surabondance de médicaments qui sévirait sous nos latitudes. Car la situation des pays du tiers monde diffère totalement de celle des pays industrialisés. Le riche éventail de médicaments offerts sur les marchés de ces derniers résulte notamment du libre jeu de la concurrence entre les fabricants.

Le marché de la République fédérale d'Allemagne compte à peu près le même nombre de médicaments (marques et variétés) que le marché suisse. Chez nos voisins allemands, toutefois, environ 2000 médicaments fournissent 93% du chiffre d'affaires des pharmaciens. Par conséquent, rien ne serait plus erroné que d'assujettir la vente des médicaments à la preuve du besoin. C'est le marché qui détermine le besoin.

Par ailleurs, l'Office fédéral allemand des assurances sociales établit la liste des médicaments remboursés par les caisses-maladie. Cette liste, dite des «spécialités», recense quelque 3000 médicaments, surtout des préparations soumises à ordonnance. Les médicaments de la liste sont «recommandés au remboursement» par les caisses-maladie. Chaque médecin choisit en fonction de cette liste le type de médicaments qu'il souhaite ordonner à son patient au titre de tel ou tel traitement.

A l'ordre du jour du Congrès mondial de la santé qui se tiendra cette année sous les auspices de l'OMS figure notamment la recommandation aux pays membres (pays industrialisés et pays en développement) d'adopter une clause du besoin. Il s'agit-là manifestement d'une mesure inutile, qui n'apporterait rien ni à l'une ni à l'autre de ces deux catégories de pays.

Documentation «Education à l'environnement»

L'Office fédéral de l'environnement (OFPE) a chargé le Centre romand d'éducation à l'environnement du WWF d'établir, sous le titre documentation «Education à l'environnement» une récapitulation complète du matériel d'enseignement que l'on trouve en Suisse, tel que livres, films, séries de diapositives et autres.

Répartie en 17 thèmes, cette documentation s'adresse tout particulièrement aux instituteurs et aux éducateurs de tous les niveaux, depuis le jardin d'enfants jusqu'aux cours destinés aux adultes. Chacune de ces listes présente un certain nombre de livres recommandés, du matériel d'appoint pour l'enseignement et des moyens audio-visuels sur des sujets précis. Pour chaque titre, l'utilisateur trouve, en plus de données bibliographiques ou techniques, une brève description avec des renseignements sur le contenu, l'évaluation didactique et les possibilités d'utilisation. Les points de distribution et de location de ce matériel sont bien entendu aussi cités.

Le Centre romand d'éducation à l'environnement s'occupe depuis huit ans d'un *service de documentation* pour l'éducation à l'environnement. La documentation «Education à l'environnement», qui se fonde sur l'expérience et le fichier du centre, est accessible à un large cercle d'utilisateurs. Il existe déjà des listes concernant les sujets suivants: «Forêt», «Energie» et «Protection des biotopes». Au cours des prochains mois s'ajouteront les sujets «Ressources, déchets, recyclage», «Eau» et «Sols».

La constitution de cette documentation devrait être terminée dans le courant de l'année 1987; elle sera mise à jour périodiquement.

La documentation «Education à l'environnement» est mise gratuitement à disposition. Elle peut être commandée – avec mention du titre désiré et en joignant une enveloppe affranchie C5 – à l'Office fédéral de la protection de l'environnement, service de documentation, 3003 Berne.

Vers une ingérence de l'Etat dans le domaine du jardinage?

Des dizaines de milliers de propriétaires ou locataires de jardins attendent le printemps avec impatience. Tous se réjouissent intensément de l'apparition des premiers rayons de soleil qui vont réveiller la terre et leur permettre ainsi de s'adonner à des travaux aussi délassants que vivifiants. La nature soutiendra généreusement leurs efforts assidus tout au long de l'été, pour les récompenser en fin de saison par d'abondantes récoltes.

Mais à tous ces amis du jardin, de même qu'aux amateurs de belles pelouses, l'Office fédéral de la protection de l'environnement réserve une surprise de taille. Si le gouvernement accepte ses propositions, les propriétaires de jardin auraient en effet du jour au lendemain le privilège unique au monde, bien que fort douteux, d'être obligés de choisir entre le mal de dos ou l'envahissement de leurs plates-bandes par les mauvaises herbes. Car ledit office envisage rien moins que d'interdire purement et simplement, dans le cadre de l'ordonnance sur les substances toxiques, l'utilisation d'herbicides dans les jardins. De même, aucun engrais contenant des herbicides ne serait plus autorisé dans les soins apportés aux pelouses et gazons. Ainsi des produits qui demeureraient naturellement admis pour les agriculteurs seraient-ils prohibés pour les amateurs de jardinage? Curieuse conception de l'équité. Les produits modernes utilisés pour détruire les mauvaises herbes sont conçus de façon à pouvoir se dégrader rapidement dans le sol. Appliqués avec mesure et discernement, ils ne représentent pas le moindre danger pour l'environnement. Ne ferait-on subitement plus aucune confiance en la capacité des citoyens-jardiniers à manier correctement ces précieux auxilaires? D'autre part, qui serait chargé de veiller au respect de cette mesure totalement irréaliste? Les voisins? Le policier de l'arrondissement? Et désormais, aux frontières, les fonctionnaires des douanes seraient-ils également chargés de débusquer dans les bagages des voyageurs, en plus des bouteilles d'alcool excédentaires et autres marchandises surveillées, les produits phytosanitaires achetés à l'étranger?

On ne cesse de souligner, du côté des autorités, que les prescriptions légales doivent s'inspirer du principe de la proportionnalité. L'interdiction qui, dans le cadre de l'ordonnance sur les substances, s'appliquerait aux herbicides utilisés dans les jardins privés ou particuliers, c'est-à-dire, en fin de compte, à une quantité relativement faible de ce type de produit, serait une démonstration patente du non-respect de la proportionnalité. Espérons que le Conseil fédéral saura garder le sens de la mesure.

Bibliographie

Proceedings – Xth IUPAC Symposium

Textes du Xe Symposium sur la photochimie

Un volume 15 × 21 cm, 620 pages, nombreuses références bibliographiques et chiffres. Editions Presses polytechniques romandes, 1015 Lausanne, 1984. Prix: Fr. 75.–.

Ce livre est destiné à tous ceux qui font de la recherche et qui n'ont pas eu la possibilité de participer à ce symposium[1]. Ils auront ainsi une vue d'ensemble des progrès de la recherche dans les différents champs de spécialisation de la photochimie.

[1] CCC Interlaken, du 22 au 27 juillet 1984.